



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/954

Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et l'Office du Tourisme concernant la vente des Lyon City Card au sein des établissements culturels lyonnais

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 MARS 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 18 MARS 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 MARS 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 19 MARS 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), M. TOURAINE (pouvoir à M. COULON)

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/954 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'OFFICE DU TOURISME CONCERNANT LA VENTE DES LYON CITY CARD AU SEIN DES ETABLISSEMENTS CULTURELS LYONNAIS □ (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 26 février 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Dans le cadre de ses missions de développement du tourisme d'affaire et de loisirs sur le territoire de Lyon et de son agglomération, l'Office de Tourisme et des Congrès du Grand Lyon a mis en place en 1999 une carte d'accès aux lieux culturels et de loisir, la carte *Lyon City Card LCC*, valable un, deux ou trois jours et destinée aux visiteurs de passage à Lyon pour raison professionnelle ou personnelle.

Les musées municipaux de Lyon, par une convention signée le 10 juin 1999, acceptent la carte *Lyon City Card* comme mode de règlement d'un billet d'entrée et sont remboursés 50 % du tarif d'entrée correspondant, par l'Office de Tourisme.

La carte LCC permet à son détenteur de bénéficier d'un certain nombre de prestations, parmi lesquelles l'entrée aux musées et particulièrement les musées municipaux de Lyon, l'accès aux visites guidées, aux croisières promenades, aux transports en communs, à la programmation de certains spectacles, ainsi qu'à diverses prestations avec réduction.

L'Office du Tourisme vend 26 500 exemplaires de la carte LCC par an. Depuis plusieurs mois, il a choisi de diversifier les lieux de vente. La carte LCC est ainsi vendue aux guichets de l'Office du Tourisme, place Bellecour, sur son site internet, mais également dans les lieux partenaires. Ces derniers facilitent ainsi la démarche d'achat de la carte par les publics intéressés et s'assurent d'une fidélisation de ces visiteurs.

Il semble ainsi pertinent que la Ville de Lyon puisse également offrir des points de vente dans les musées pour les cartes qu'ils acceptent depuis plusieurs années comme mode de règlement pour les entrées. A titre indicatif, plus de 10 000 entrées liées à la Lyon City Card ont été recensées en 2014 dans les Musées municipaux.

La Ville achètera un minimum de 700 cartes et bénéficiera d'une remise de 15 % sur le prix public. La Lyon City Card sera donc vendue à partir du 1^{er} avril 2015 aux billetteries des cinq musées participant à ce dispositif selon les tarifs suivants :

LCC	1 jour	2 jrs	3 jrs
Tarif adultes	22	32	42
Tarif étudiants	18	26	34

Tarif Jeunes	13.50	18.50	23.50
---------------------	-------	-------	-------

Les recettes de la vente des cartes seront imputées sur les budgets de chacun des cinq musées : Musée des Beaux-Arts, Musée d'Art Contemporain, Musées Gadagne, musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique et Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. La vente de la Lyon City Card par les musées de la Ville de Lyon est approuvée selon les modalités suivantes :

LCC	1 jour	2 jrs	3 jrs
Tarif adultes	22	32	42
Tarif étudiants	18	26	34
Tarif Jeunes	13.50	18.50	23.50

2. La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'Office de Tourisme, concernant la vente des Lyon City Card au sein des établissements culturels lyonnais, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense correspondante est imputée sur la ligne de crédit 61522, nature 6188, fonction 30, chapitre 011, programme SUPPORTAC, opération COMMDEV.

5. Les recettes en découlant seront imputées comme suit :

- Musée des Beaux-Arts : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECBA, opération CITYCBA ;
- Musées Gadagne : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECGD -Opération GESCOLGD ;
- Musée de l'Imprimerie et de la Communication graphique : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme COLLECMI, opération PERMAMI ;
- Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme ANNEXESCH, opération AUTRESCH ;
- Musée d'Art Contemporain : nature 7088, fonction 322, chapitre 70, programme EXPOCO, opération TEMPOCO.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN